

C Pompages et transports

C1 Caractéristiques du camion-pompe

N° pompe	Portée du bras horizontale	Portée du bras verticale	Longueur de pompe
Pompe GCM	38 m	43 m	12 m

Les prix des pompages sont basés pour des livraisons «à bout de bras» et jusqu'à 38 m de l'axe de pivotement du bras, ne nécessitant pas la mise en place des tuyaux. Les tuyaux supplémentaires seront également facturés en fonction de chaque cas. Le montage, démontage ainsi que le nettoyage des tuyaux sont effectués par le client ou à sa charge.

C2 Prix des camions-pompes

Prix des pompages forfaitaire

Pompage de 1 à 6 m ³ (max. 1h30 en 1 transport, sans tuyaux)	Fr. 500.00/forfait
Pompage de 1 à 12 m ³ (min.12 m ³ /heure)	Fr. 550.00/forfait

Prix des pompages au m³ (min.12 m³/heure)

Pompage de 12.25 à 21.75 m ³	Fr. 41.00/m ³
Pompage de 22.00 à 39.75 m ³	Fr. 39.00/m ³
Pompage de 40.00 à 79.75 m ³	Fr. 37.00/m ³
Pompage de 80.00 à 149.75 m ³	Fr. 33.00/m ³
Pompage de 150.00 à 199.75 m ³	Fr. 30.00/m ³
Pompage de + de 200.00 m ³	Fr. 28.00/m ³

Supplément à l'heure

Temps supplémentaire de pompage	Fr. 250.00/heure
Attente camion-pompe	Fr. 210.00/heure
Attente camions-malaxeurs 3/4 essieux	Fr. 153.00/heure
Tuyaux supplémentaires	Plus value à convenir

Supplément pompe 52 m

Prix sur demande

C3 Transports par malaxeurs pour pompages

Camion-malaxeurs 3 – 4 ou 5 essieux pour ravitaillement en fonction de l'éloignement du chantier (prix indicatif):

1 à 3 km	Fr. 25.00/m ³	13 à 15 km	Fr. 36.00/m ³
4 à 6 km	Fr. 29.00/m ³	16 à 20 km	Fr. 42.00/m ³
7 à 9 km	Fr. 31.50/m ³	21 à 25 km	Fr. 47.00/m ³
10 à 12 km	Fr. 33.00/m ³		

- ▶ Minimum 6 m³ par voyage.
- ▶ Déchargement max. 20 minutes, supplément: tarif attente.

C4 Conditions spéciales pour transports et pompages à prix forfaitaires

- Nous nous efforçons de respecter les horaires convenus, mais n'engageons pas notre responsabilité pour des dégâts pouvant résulter d'un début d'intervention retardée. Des cas de force majeure et pannes d'installation, quelles qu'en soient les causes, des encombrements ou restrictions de circulation, ainsi que l'impossibilité d'intervention indépendante de notre volonté nous dégagent de nos obligations pour la durée de ces incidents.
- En aucun cas nous ne pouvons être contraints à la fourniture de dédommagements ou autres prestations compensatoires. En particulier, nous ne pouvons pas être rendus responsables de dégâts directs ou indirects sur l'ouvrage, suite à des incidents techniques tels que panne de machine, bourrage de la conduite, etc.
- Les prix forfaitaires pour pompages sont établis en fonction du volume des étapes prévues par le client. Si à l'exécution le volume diffère sensiblement, le fournisseur calculera la plus ou moins value à facturer.
- La bouillaque (amorce de pompe) est facturée en plus et sera versée dans le coffrage ou ailleurs selon l'ouvrage réalisé et selon les directives du client.
- Sauf stipulation contraire, les prix du forfait du pompage s'entendent toujours pour une durée maximum de 1 heure 30 ou de 3 heures, et une longueur de tuyauterie de 38 m au maximum de l'axe pivotant du bras.
- Le client doit s'assurer que le chantier soit normalement accessible au camion-pompe, en particulier en ce qui concerne la portance du terrain et le dégagement nécessaire pour déployer la flèche (lignes électriques, etc.). Dans le cas d'accès difficile, une aide doit être mise à disposition par l'entreprise. Cette dernière est également tenue de prendre les mesures et mettre en place toutes dispositions en matière de signalisation routière et de protection des sols.
- Pour les travaux en ville, il réserve la place nécessaire à l'implantation de la pompe et à la manœuvre des camions-malaxeurs, et demande si nécessaire les autorisations de police.
- L'entreprise (client) est seule responsable du respect des règles et mesures de sécurité édictées par la SUVA en vue de la prévention d'accidents sur le chantier.
- Les éventuels temps d'attente de la pompe consécutifs à l'organisation du chantier, sont facturés en régie d'attente, au tarif de Fr. 210.00/h.
- Le type de malaxeur engagé, soit 3-4 ou 5 essieux, dépend des disponibilités.

Dans tous les cas, nos chauffeurs et machinistes ont l'obligation de noter les ajouts d'eau, les temps de travail et d'attente sur le rapport d'exécution, et de le faire signer par un responsable du chantier.

C5 Transports en régie

Type de transport	Régie	Attente
Camion-malaxeur 3–4 ou 5 essieux	Fr. 222.00/h	Fr. 153.00/h
Camion-malaxeur 5 essieux en tapis roulant max. 8,0 m ³ béton ou 12,0 m ³ gravier – tapis de 16 m de long	Fr. 259.00/h	
Camion silo 2 essieux (max. 4,0 m ³ béton ou 9 to.)	Fr. 161.00/h	Fr. 113.00/h
Camion silo 3 essieux (max. 5,5 m ³ béton ou 13 to.)	Fr. 179.00/h	Fr. 125.00/h
Camion silo 4 essieux (max. 6,5 m ³ béton ou 16,5 to.)	Fr. 179.00/h	Fr. 125.00/h
Camion basculant 2 essieux (max. 4,0 m ³ béton ou 9 to.)	Fr. 120.00/h	Fr. 84.00/h
Camion basculant 3/4 essieux	Fr. 160.00/h	Fr. 112.00/h
Camion basculant 5 essieux	Fr. 172.00/h	Fr. 120.00/h

C6 Conditions pour les transports

Les prix des transports sont valables aux conditions suivantes:

- Les livraisons d'une étape doivent pouvoir se suivre sans interruption et sans attente entre les voyages.
- Les véhicules doivent être chargés au maximum de leur capacité légale. Lors d'étape de bétonnage, le dernier voyage incomplet, solde d'étape, est facturé au prix forfaitaire convenu.
- Les voyages isolés incomplets seront facturés au même tarif que les voyages complets ou en régie.
- Le chantier doit être aménagé de façon à pouvoir recevoir sans problème des camions de 18 à 40 tonnes, et de 2,55 m de large. Nous déclinons toute responsabilité en cas de dégâts au revêtement de sol.
- Le déchargement doit se faire en 20 minutes. Si le déchargement dure plus longtemps, le temps supplémentaire est facturé au tarif de régie attente (voir tarif régie). Ces conditions ne sont pas applicables pour le transport en malaxeurs-tapis ou pour tout autre transport facturé en régie.
- Si le déchargement implique l'usage de goulotte supplémentaire, ou l'introduction d'adjuvant ou d'ajout exigeant un remalaxage, il sera convenu d'une plus-value sur le prix forfaitaire.
A défaut de convention, le temps supplémentaire effectif sera facturé au tarif de régie attente (voir tarif régie).
- Les commandes passées la veille avant 16h.00 sont prioritaires, les autres seront exécutées selon nos possibilités. Pour ces dernières, nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels retards.
- Le nombre de véhicules sera préalablement fixé d'un commun accord en fonction de la distance, du débit du chantier et de la nature de l'ouvrage. Le type de camion engagé, soit 2–3 ou 5 essieux, dépend des disponibilités.
- Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels retards dus à des pannes, à une circulation excessive ou à des cas de force majeure. En aucun cas, nous ne pouvons être contraints à la fourniture de dédommagements ou autres prestations compensatoires.
- Pour être prise en considération, toute réclamation est à mentionner sur le bon de transport.